

Bureau de direction

Mardi 27 novembre 2018

Relevé de décisions

Présents :

P. Brasselet – A. Frappier – V. d'Assignies – G. Riou-Azou – V. Le Meur – R. Andro – V. Ricouard – G. Casale
C. Archieri – Y. Hernandez – F. Bodin

Excusés : J. Trohel – C. Kerbrat-Ruellan – A. Leprince

1. Informations générales

- Lors du directoire du 19 octobre réunissant les présidents, le recteur et le directeur de l'ESPE :
 - la réforme des ESPE, comportant un projet de changement de nom, a été évoquée. La crainte d'une déstabilisation des équilibres obtenus entre les partenaires en cas de réforme profonde a été affirmée.
 - le recteur a rappelé l'importance de la recherche en éducation au sein du master MEEF, en souhaitant une implication plus large des laboratoires et des enseignants chercheurs travaillant sur des questions d'éducation.
 - dans l'attente de la publication de l'appel à projet « ESPE du futur », les présidents s'entendent sur l'intérêt d'une réponse bretonne, au vu du réel potentiel régional en matière de recherche en éducation. Néanmoins, la dernière forme de cet appel est attendue pour évaluer la capacité collective à répondre (les projets e-FRAN mobilisant déjà beaucoup d'acteurs) et les chances de réussite (il n'y aurait que 5-6 lauréats).
 - les présidents ont exprimé leur accord de principe concernant l'accès aux activités sportives, culturelles et d'orientation des universités de proximité pour les étudiants de Rennes, Vannes et St Brieuc inscrits à l'UBO et les personnels de l'ESPE. Une convention spécifique doit être travaillée pour la rentrée prochaine.
- Plusieurs projets de développement de l'offre de formation de l'ESPE ont fait l'objet d'échanges depuis un an (développement d'un accès au master MEEF pour des enseignants titulaires, ouverture de nouveaux parcours dans les mentions 3 et 4). Aujourd'hui, ils peuvent apparaître « décalés » dans le contexte budgétaire difficile de l'UBO. Pour autant, la réflexion mérite d'être poursuivie, en particulier celle concernant un nouveau parcours « formation de formateurs ».
- Un projet d'enquête d'insertion professionnelle spécifique aux masters MEEF (cas des publics non lauréats) est en cours d'étude. Coordinée par l'UBL, qui possède un savoir-faire dans le suivi des docteurs, cette enquête se ferait en lien avec les observatoires des 4 universités. Pascal Olivard, président de l'UBL, a écrit aux 4 présidents pour avoir leur accord.

2. Etat de la réflexion au niveau national sur la réforme des ESPE

- Le projet de loi a été présenté aux instances consultatives et de dialogue social (CSE, CNESER, CTMEN, CTU). Il a donné lieu à chaque fois à un vote très majoritairement négatif. Le passage au parlement est prévu pour début 2019. Pour rappel, concernant les ESPE, il envisage :
 - un changement de nom des ESPE ;
 - un changement de modalité de désignation des directeurs (pour cette raison, dans les 18 ESPE où les directeurs devaient être renouvelés, la procédure a été stoppée et des administrateurs provisoires vont être nommés jusque la fin de l'année universitaire) ;
 - la possibilité pour les assistants d'éducation inscrits dans une formation préparant aux concours de recrutement de se voir confier des fonctions pédagogiques et d'enseignement ou des fonctions d'éducation.
- Un projet de révision de l'arrêté de 2013 fixant le cadre national des formations de master MEEF est en cours de rédaction. Les principales évolutions sont :
 - l'intervention en formation, pour au moins un tiers du potentiel enseignant, de praticiens ayant au moins une part de leur service en école ou en établissement ;
 - l'existence d'un référentiel national de formation avec une entrée par compétences professionnelles et un cadre horaire pour les grands champs de contenus. L'évolution majeure concerne le 1^{er} degré, avec un recentrage très net sur les « fondamentaux » français/mathématiques.
- L'application de ces textes est envisagée pour la rentrée 2019... Leur impact sur les ressources humaines et les maquettes, sans avoir plus d'informations sur les concours, ne peut que nous

interroger sur la faisabilité d'une mise en œuvre dans ces délais.

- Concernant les concours de recrutement, si le sujet est bien en réflexion, rien n'est acté à ce jour et aucune piste concrète n'est évoquée (le rapport Ronzeau-Saint Girons aurait été rendu au ministre, mais aucune communication n'a été faite à ce jour et le réseau des ESPE n'en connaît pas le contenu).

3. Le recrutement à l'entrée du M1 MEEF

- Le conseil de l'école a voté des capacités d'accueil par mention identiques à l'an dernier. Si il n'y avait pas lieu de les modifier, il faut garder une attention particulière sur les parcours à effectif important (en particulier en EPS), car le nombre de M2 non lauréats est en forte croissance, ce qui pose des difficultés pour assurer la mise en stage et un accompagnement de qualité.
- Aujourd'hui, chaque ESPE définit ses critères de sélection avec les universités partenaires. Un projet de définition d'attendus nationaux à l'entrée du master MEEF est en cours de rédaction. Il explicite des prérequis nécessitant un parcours de préprofessionnalisation en licence.
- Face à l'augmentation du nombre de candidatures pour la mention 1^{er} degré, la modalité de sélection reste un sujet délicat au vu de la diversité des licences de provenance.

4. Quel partenariat à développer entre l'ESPE et les UFR sur la préprofessionnalisation ?

- Le développement des licences de sciences de l'éducation entraîne une sollicitation accrue de l'ESPE pour des interventions en préprofessionnalisation. Ces interventions sont naturelles et intéressantes, pour autant elles posent de nouvelles questions qu'il va falloir étudier quant à la capacité à faire de l'ESPE :
 - ces interventions en licence ne peuvent primer sur des interventions en master MEEF ;
 - le projet de réforme dans le 1^{er} degré envisage des besoins accrus en mathématiques et français en master MEEF, alors que les demandes d'intervention en licence sont également dans ces champs ;
 - en préprofessionnalisation, il n'y a pas de raison d'intervenir davantage dans une licence plutôt qu'une autre ;
 - il faut distinguer la problématique des enseignements disciplinaires de celle d'une première formation au métier.
- Il est décidé de constituer un groupe de travail « préprofessionnalisation » réunissant des représentants des 4 universités. Au-delà des décisions à prendre à court terme, un travail est à engager pour préparer une approche commune en vue de la prochaine accréditation.
- Un arbitrage sur une éventuelle évolution des concours est aussi nécessaire pour avancer.

5. La réussite aux concours du second degré

- Quelques données globales sur la réussite des étudiants de master MEEF aux concours 2018 :
 - 80% des effectifs sont présents aux épreuves écrites ;
 - 48% des présents sont admissibles et 29% des présents sont admis ;
 - le CAPES représente 99% des réussites, et les concours privés un peu moins de 20%.
- Les taux de réussite par parcours présentent une grande diversité, largement fonction du caractère plus ou moins sélectif des concours. Une majorité de parcours a un taux de réussite de 10 à 20 points supérieur à la moyenne nationale.
- En directoire, comme cela a été fait pour le 1^{er} degré, les présidents ont demandé des informations sur ces réussites en fonction de la licence de provenance. Jusqu'ici, l'ESPE ne disposait pas des informations sur les licences de provenance et cela n'était pas demandé aux responsables qui organisent la sélection en M1. Dans un premier temps, il s'agit de voir si les systèmes d'information des universités possèdent ces informations et si des statistiques peuvent être obtenues pour les concours 2018. À défaut, pour 2019, il faudra demander aux parcours de récolter ces informations lors de la procédure de sélection à l'entrée en M1.

6. Demande de l'académie d'un déploiement de MUSES, application pour le suivi des stagiaires

- Quelques académies ont mis en place une application partagée entre tous les acteurs du suivi des stagiaires pour dématérialiser le partage des documents et améliorer la gestion de leur suivi. Ayant eu écho de la satisfaction de ces académies, le rectorat vient de contacter l'ESPE pour envisager un déploiement de MUSES en Bretagne.
- Avant d'avoir un avis éclairé sur cette question, il s'agit d'en mesurer toutes les implications. MUSES semble être configurable de manière assez fine pour s'adapter aux spécificités de fonctionnement locales, mais le travail à fournir pour l'implanter est forcément conséquent. Nos questionnements sont d'ordres divers :
 - Dans le cadre de la réforme à venir, les stagiaires seront-ils toujours à l'ESPE ?

- Est-il envisagé un déploiement similaire pour le 1^{er} et le 2nd degré ?
- Des applications locales ont été développées depuis 5 ans : VETU pour l'académie (désignation des tuteurs), ADDITIF (avis du directeur de l'ESPE) et ASIE (suivi de scolarité) pour l'ESPE. Y aurait-il compatibilité avec MUSES pour ne pas tout refaire ?
- Peut-on avoir une étanchéité de certains espaces pour que MUSES soit aussi un outil de recueil de documents pour l'ESPE sans visibilité automatique par l'académie (documents intermédiaires de suivi de stages par exemple) ?
- Aujourd'hui, VETU permet aussi la gestion de la mise en stage des étudiants non stagiaires du 2nd degré. Qu'en serait-il avec MUSES ? L'utilisation d'un seul outil pour les chefs d'établissement était une réelle avancée.
- Selon les académies, les paramétrages permettent différents niveaux d'utilisation. Peut-être faudrait-il y aller par étape, en s'en tenant aux pièces du dossier de titularisation dans un premier temps. Dans tous les cas, si ce projet se confirmait, il faudrait prendre le temps nécessaire pour sécuriser les fonctionnements et ne pas créer plus de difficultés dans une période de transition.
- Plus généralement, le ministère (DGRH) travaille à une future application nationale qui serait déployée pour tout le monde, pour permettre le suivi du développement des compétences par les stagiaires afin d'assurer un continuum de formation sur les premières années d'entrée dans le métier, indépendamment de leur académie d'affectation. Mais quelle compatibilité y aurait-il avec MUSES si un déploiement était envisagé dans l'académie avant de passer à un autre système national dans les années à venir ?

7. Formation continue pour l'académie : bilan 2017-2018 et perspectives 2018-2019

- Les procédures sont encore trop tardives, ce qui est peu satisfaisant :
 - Le bilan de l'année écoulée devrait être fiabilisé dès le début de l'année universitaire suivante. Cela nécessite d'optimiser le recueil administratif (DAFPEN-ESPE) de toutes les informations.
 - Dans l'idéal, la convention avec l'académie pour l'année à venir devrait être arbitrée dès l'été. Pour cela il faudrait trouver une organisation de travail avec l'académie pour que les propositions soient construites et négociées au cours du printemps, en vue d'un arbitrage en juin par le recteur.
- Les évolutions concernant la formation continue :
 - La nouvelle structuration académique en réseaux, territoires apprenants, implique des changements en profondeur des formations territorialisées (processus en cours).
 - Le lien entre formation continue et recherche est à développer : faire vivre et valoriser les dispositifs existants (groupes de recherche collaborative), clarifier les démarches dans les deux sens (remontée de besoins par le réseau scolaire vers la recherche / démarche de la recherche vers des terrains au sein du réseau scolaire).
- La formation continue pour les néo-titulaires en T1 et T2 reste un sujet ouvert, peu développé dans l'académie. L'évolution du discours national sur ce sujet amènera à s'interroger et rendre compte de ce qui se fait en Bretagne.

8. Évaluation des formations, résultats et enquête 2019

- Les résultats de l'évaluation des formations en M1 et M2 ont été présentés en conseil de l'école. La place de la recherche en éducation dans la formation et son effet sur la construction de la professionnalité ont été pointés comme des sujets à travailler. L'écart entre les objectifs de la formation et la perception par les étudiants/stagiaires de ce qui est proposé est trop important. Si des aménagements de maquettes sont à prévoir, ce point ne pourra pas être mis de côté.
- Pour 2019, les questionnaires seront accessibles les semaines 17, 18 et 19. Le choix de la date n'est jamais évident, suffisamment tard pour avoir un avis sur la formation et assez tôt pour que les étudiants/stagiaires soient encore impliqués et répondent en grand nombre.
- Le questionnaire 2018 sera conservé pour une large part. Quelques questions seront revues pour mieux cibler l'information recherchée par ce questionnaire.
- Il va être à nouveau proposé aux parcours d'ajouter des questions au questionnaire général. Cette proposition sera faite plus tôt que l'an dernier (janvier) pour favoriser davantage de retours, car très peu de parcours se sont saisis de cette possibilité l'an dernier.

Prochain bureau : 22 janvier 2019